

COMPTE RENDU du CONSEIL de l'ECOLE DOCTORALE - ED 612 HUMANITES
Jeudi 24 janvier 2019
Salle Guillaume Le Troubadour, MSHS, Université de Poitiers

En présence de : Guillaume BOURGEOIS (CRIHAM), Pascaline DACCORD (assistante ED Poitiers), Fanny ESCURE (Assistante ED Limoges), Charles GARCIA (CESCM), Jérôme GREVY (directeur de l'ED), Sylvie HANOTE (FORELLIS), André MAGORD (MIMMOC), Ghislaine NZOUWE (représentante des doctorants de Limoges), Laurence PRADELLE (directrice adjointe de l'ED), Cécile QUINTANA (ITEM-CRLA), Marine REMBLIERE (représentante des doctorants de Poitiers), Jean-Christophe TEMDAOUI (représentant des doctorants de Poitiers), Jean-Luc TERRADILLOS (EMF), Elise VERNEREY (représentante des doctorants de Poitiers), David WATERMAN (ED EUCLIDE de La Rochelle).

L'ordre du jour est :

- * L'approbation du CR du conseil du 11 octobre 2018
- * Les derniers dossiers
- * Le budget de l'ED
- * Les AAP COMUE
- * Les journées thématiques « Rencontres » 2019
- * Le Prix de thèse bi-site
- * Les formations doctorales
- * Les CSI 2019
- * Questions diverses

Les documents suivants sont distribués aux membres du conseil :

- * Le CR du dernier CED du 11 octobre 2018
- * Le pré-rapport pour le projet « Y a-t-il un monstre dans vos gènes ? Homéobox, formes et histoire du corps ». JE en collaboration avec l'EMF

I- CR du CED du 11 octobre 2018

Quelques modifications sont apportées. Le CR du CED du 11 octobre 2018 est adopté. La nouvelle version est jointe à ce CR. La version modifiée est adressée avec le présent CR aux membres du conseil et représentants.

II- Derniers dossiers pour 2019

Par souci de confidentialité, ce CR étant destiné à une large diffusion, les noms des doctorants concernés ne sont pas mentionnés.

- **Site de Limoges**

Laurence Pradelle présente quatre dossiers.

- 1- Une demande pour une inscription en 5^{ème} année d'une doctorante ayant obtenu un contrat doctoral. Cette doctorante est en situation de handicap. L'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016 peut s'appliquer à sa situation « *La durée de la formation doctorale du doctorant en situation de handicap peut être prolongée par le chef d'établissement sur demande motivée du doctorant* ». La prolongation est accordée. Jérôme Grévy souhaite une intervention auprès du directeur de thèse afin de l'inciter à bien cadrer le sujet avec un état de la thèse et un calendrier précis.
- 2- Une demande de transfert suite à l'arrivée au laboratoire FRED d'Hélène HAGEGE est présentée. Le jury est constitué. L'inscription est accordée.

- 3- Lors du dernier conseil du 11 octobre 2018, le conseil avait accordé une réinscription sous condition de l'envoi du manuscrit et de la date de soutenance à fournir pour cette doctorante avant le conseil de janvier. Elle n'a pas fourni son manuscrit mais la date de soutenance est fixée au 5 juillet 2019. La réinscription est accordée.
- 4- Le conseil propose la radiation de la thèse d'une doctorante qui a obtenu un contrat doctoral, qui a passé son CAPES et son Agrégation, qui est en poste et qui ne donne plus aucune nouvelle.

- **Site de Poitiers**

Jérôme Grévy présente huit dossiers.

- 1- Une demande d'admission en doctorat avec une mention AB dans un master non recherche et donc sans mémoire de recherche est proposée. M. Magord présente le dossier au nom du MIMMOC. Après étude et discussion, le conseil valide cette demande pour 2018/2019 ou 2019/2020 selon le choix de la future doctorante.
- 2- Un doctorant souhaite se réinscrire en 3^{ème} année mais les rapports entre sa directrice de thèse et lui sont devenus inexistantes depuis juin dernier. Il n'a pas non plus donné de nouvelles à l'ED depuis septembre 2018. Guillaume Bourgeois (CRIHAM) contacte, pendant le conseil, la directrice de thèse qui maintient sa volonté de travailler avec ce doctorant. Il est demandé à Jérôme Grévy de recontacter le doctorant par téléphone. Après le conseil, le dossier évolue favorablement avec une demande de réinscription réceptionnée et un CSI en voie d'avoir lieu.
- 3- Les membres du conseil reviennent sur trois demandes de réinscriptions étudiées lors du conseil du 11 octobre 2018. Ces demandes avaient été acceptées sous réserve que les doctorantes concernées envoient leur manuscrit. Les trois doctorantes ont adressé leur manuscrit. Leurs demandes de réinscription sont validées.
- 4- Le conseil du 11 octobre a demandé à une doctorante ayant obtenu un contrat doctoral et demandant sa réinscription en 5^{ème} de doctorat d'adresser un calendrier précis. Elle n'a pas répondu aux sollicitations de l'ED. Elle est ATER et a eu des problèmes de santé au premier semestre. Le conseil demande à ce qu'elle respecte cet engagement avant de donner un avis positif à sa demande. (Après le conseil, Jérôme Grévy a contacté la doctorante).
- 5- Le conseil étudie la demande d'une doctorante en cotutelle et en 8^{ème} année de doctorat en 2018/2019 dont les cotuteurs ont souhaité repousser la date de soutenance de quelques semaines en 2019. La demande est acceptée.
- 6- Enfin, le conseil prononce la radiation de deux thèses : une pour un doctorant qui ne donne plus de nouvelles depuis septembre dernier malgré les relances de son directeur et de la directrice du laboratoire FORELLIS ; une pour une doctorante qui avait obtenu en 2017/2018 une 8^{ème} et dernière année. Elle n'a pas soutenu avant le 31/12/2018 comme demandé et ne prévoit pas de soutenir en 2019.

III- Budget de l'ED

Jérôme Grévy présente les dépenses de l'ED sur son budget propre de l'ED site de Poitiers. Les 3/4 des dépenses sont consacrés à la mobilité des doctorants.

Laurence Pradelle informe les membres du conseil des difficultés financières des écoles doctorales de Limoges notamment pour le financement de la mobilité internationale des doctorants, l'ancienne Région Limousin y participait, pas la Nouvelle-Aquitaine.

Chaque site (Limoges-Poitiers) a son budget propre par établissement.

Jérôme Grévy informe les membres du conseil d'une enveloppe budgétaire ED bi-site au niveau de la COMUE. Elle finance les JT annuelles et autres projets bi-site pour les doctorants.

IV- AAP COMUE

Jérôme Grévy présente l'AAP 2019 de la COMUE Université Confédérale Léonard de Vinci et leurs périmètres : actions de culture scientifique et technique, actions internationales, actions multi-écoles doctorales et formations exceptionnelles. Cet appel à projet a été adressé aux directeurs de laboratoires. Jérôme Grévy invite les directeurs de laboratoires-membres du présent conseil à relayer cette information. Les financements de la COMUE peuvent être conséquents.

Marine Remblière présente le projet « Y'a-t-il un monstre dans vos gènes ? Homéobox, formes et histoire du corps ». Journée d'étude en collaboration avec l'EMF, la MSHS, les laboratoires STIM et HERMA. Cette JE aura lieu en novembre 2019. Ce projet est candidat à une action COMUE multi-écoles doctorales pour un montant de 1 424,00 euro. L'école doctorale Humanités soutiendra fortement cette initiative auprès du prochain CFD de la COMUE.

V- JT « Rencontres »

Les prochaines journées thématiques de l'ED Humanités se tiendront les 28 et 29 mars 2019 sur le site du Chéops à Limoges. La thématique retenue est « Rencontres ».

Le comité d'organisation, très impliqué, a réceptionné vingt-deux propositions de communication dont 6 en dehors de l'ED Humanités. Le conseil a émis l'avis que toutes les propositions soient lues en fonction de leur pertinence par rapport au thème de cette année. Si plus de douze propositions sont retenues, Jérôme Grévy propose d'organiser des ateliers parallèles ou de demander aux doctorants dont la proposition n'a pas été retenue d'assurer la présidence des séances.

Les membres du conseil ont été séduits par l'idée du comité d'organisation d'inviter Sophie Helme-Guizon pour la conférence inaugurale.

VI- Prix de thèse 2019 de l'ED Humanités bi-site

La direction de l'école doctorale-ED 612 HUMANITES et son conseil ont souhaité mettre en place pour l'année 2019 un prix de thèse bi-site. Le conseil de l'ED réuni le 24 janvier 2019 a défini la procédure suivante.

Tous les docteurs de l'ED Humanités étant inscrits et ayant soutenu au sein des Universités de Limoges ou de Poitiers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 peuvent candidater.

Chaque Unité de Recherche-UR, par l'intermédiaire de sa direction, propose à l'ED 612 HUMANITES « son » candidat selon ses propres critères disciplinaires de sélection.

Le nom du candidat de chaque UR devra être adressé aux 3 adresses ci-dessous avant le 15 mars 2019.

La totalité du règlement, du mode et des critères de sélection et de la remise du prix sont en annexe. Il sera adressé dans chaque site aux directions de laboratoires et aux docteurs 2018.

VII- Formations doctorales

Jérôme Grévy fait un appel auprès des directeurs de laboratoires-membres du présent conseil à proposer des formations doctorales pour 2019/2020. Il propose une formation sur l'éthique en SHES.

VIII- CSI 2019

La procédure des CSI au sein de l'ED Humanités est reconduite pour 2019. Ils seront organisés prioritairement par les directions des laboratoires.

Pour rappel, le CSI s'adresse aux doctorants qui sont en 2^{ème} année de doctorat en 2018/2019 et qui souhaitent s'inscrire en 3^{ème} année. Il s'agit d'un entretien individuel entre les membres et le doctorant.

Jérôme Grévy invite les directions des laboratoires à composer, dans la mesure du possible, les comités de deux EC dont un spécialiste de la discipline et un membre extérieur.

Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant.

Le directeur de l'ED ne souhaite pas non plus être membre des différents comités.

IX- Questions diverses

Jérôme Grévy informe les membres du conseil de son absence sur le site de Poitiers pendant deux mois à compter de mi-février. Le conseil de l'école doctorale Humanités approuve la proposition de Jérôme Grévy d'être remplacé temporairement par Lucette Toussaint pour commodités de gestion quotidienne sur le site de Poitiers. La direction de l'ED sera représentée par Laurence Pradelle, directrice-adjointe et directrice de l'ED sur le site de Limoges. Jérôme Grévy demeure directeur de l'école doctorale Humanités et reste joignable pendant cette absence.

Suite à l'appel de la COMUE lors de son dernier CFD, Jean-Christophe Temdaoui, représentant des doctorants de Poitiers, accepte d'être membre du comité IES – formation à la pédagogie au sein de la COMUE.

La direction de l'ED remercie les membres du conseil du 24 janvier 2019. Ce dernier prend fin à 17h.

La date du prochain conseil de l'ED Humanités n'a pas été fixée.

ANNEXE



PRIX DE THESE 2019 DE L'ED HUMANITES LIMOGES-POITIERS

Chères collègues, chers collègues,

La direction de l'école doctorale-ED 612 HUMANITES et son conseil ont souhaité mettre en place pour l'année 2019 un prix de thèse bi-site. Le conseil de l'ED réuni le 24 janvier 2019 a défini la procédure suivante.

Règlement :

Tous les docteurs de l'ED Humanités étant inscrits et ayant soutenu au sein des Universités de Limoges ou de Poitiers entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 peuvent candidater.

Présélection des candidatures :

Chaque Unité de Recherche-UR, par l'intermédiaire de sa direction, propose à l'ED 612 HUMANITES « son » candidat selon ses propres critères disciplinaires de sélection.

Le nom du candidat de chaque UR devra être adressé aux 3 adresses ci-dessous avant le 15 mars 2019

ed-humanites@univ-poitiers.fr

laurence.pradelle@unilim.fr

jerome.grevy@univ-poitiers.fr

Il devra être accompagné d'une lettre explicative du candidat, d'un CV, du rapport de soutenance, d'un RIB et d'un courrier de soutien du directeur de l'UR.

Sélection définitive :

L'arbitrage entre les différentes candidatures sera effectué par un comité composé des deux directeurs de l'école doctorale et d'une personnalité extérieure. Pour l'année 2019, M. Terradillos a accepté d'être ce membre. Le membre extérieur disposera de la moitié des voix.

Les critères de sélection sont :

- l'originalité scientifique de la thèse
- la durée de la thèse (disposition de l'article 14 de l'arrêté du 25 mai 2016)
- la valorisation de la thèse par l'ouverture de la thèse à un public non averti
- l'avis explicite du jury de soutenance exprimé dans le rapport de soutenance

Ces critères devront apparaître distinctement dans les courriers de chaque candidat et du directeur de l'UR.

Remise du prix :

Le montant du prix 2019 est fixé à 1 000 euro pour le lauréat de l'ED.

Le prix sera versé sur le compte personnel du lauréat par l'Université Confédérale Léonard de Vinci.

Le lauréat s'engage à communiquer sur sa thèse et ses débouchés lors des prochaines JT de l'ED SLPCE les 13 et 14 juin 2019 au CREPS de Boivre et à fournir à l'ED une version numérique de sa communication (une page de texte maximum ou un diaporama).

Ses frais de transport seront pris en charge par l'Université Confédérale Léonard de Vinci sur l'enveloppe budgétaire de l'ED 612 HUMANITES.

Le prix sera remis alternativement dans les JT des 3 écoles du secteur SHES pour les années suivantes.

Poitiers, le 29 janvier 2019

La direction de l'ED HUMANITES